

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Contrat territorial pour la collecte des jeux et jouets avec l'éco-organisme Eco-mobilier
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 17 novembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux et le dix-sept novembre à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. MALLEIN. MANSOZ. MANTEL. ROULAND. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS CHAON. ILBERT (Pouvoir E. RUBIER). MARCHAIS (Pouvoir C. TAVEL). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET). VANBERLVIET.

Le Président :

Rappelle à l'assemblée que la CCLA a déjà contractualisé avec l'éco organisme ECO MOBILIER pour la reprise et le soutien financier des déchets d'éléments d'ameublement sur la période 2019/2023 ;

Explique que ECO MOBILIER a reçu le 22 avril 2022 l'agrément des pouvoirs publics pour organiser la collecte et le recyclage des jeux et jouets et qu'à ce titre, Eco-mobilier prend en charge la gestion des déchets issus des jeux et jouets, sur le périmètre défini par la filière ;

Indique que Le contrat territorial pour les jeux et les jouets pour la période 2022-2027 a été élaboré après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales et qu'il a pour objet la prise en charge opérationnelle des déchets des jeux et jouets par Eco-mobilier sur le territoire de la CCLA ainsi que le versement de soutiens financiers pour les tonnes de déchets de jeux et de jouets collectées par la collectivité ;

Explique que :

- Actuellement l'ensemble des jeux et jouets qui sont apportés à la Déchetterie à Novalaise, sont déposés dans les bennes pour les encombrants. Ces derniers étant retraités par valorisation énergétique, les coûts de traitement et de transport sont actuellement supportés par la collectivité,
- Cette nouvelle collecte se traduira pour la CCLA, par une baisse de tonnage au niveau de déchets allant dans les bennes d'encombrants et une rentrée d'argent supplémentaire ;

Présente le barème des compensations financières sur le nouveau contrat 2022-2027 :

- Soutiens financiers à hauteur de 20€ / tonne collectée,
- Soutiens opérationnels avec la prise en charge complète des coûts de transports et de traitement ;

Invite le conseil communautaire à approuver le nouveau contrat territorial pour la reprise des jeux et des jouets à intervenir avec l'éco-organisme ECO MOBILIER et à autoriser le Président le signer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le nouveau contrat territorial pour la reprise des jeux et jouets à intervenir avec l'éco-organisme ECO MOBILIER ;

AUTORISE le Président à signer ledit contrat et toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, Le Président



